

Conseil communal

Décisions du conseil du 7 décembre 2022

Bâtiments communaux

Le conseil adjuge les travaux suivants, en lien avec la rénovation du bâtiment de l'administration communale :

- Réfection de la toiture : à l'entreprise Edouard Bovier et fils SA
- Fourniture des façades en bois : au triage forestier du Cône de Thyon
- Fourniture des Fenêtres : à l'entreprise Déneriaz Constructions SA
- Fourniture des Stores à lamelles : à l'entreprise Roch Stores Sarl

Promotion des énergies renouvelables

Le conseil accepte une demande de subventions pour les énergies renouvelables, présentées par un citoyen.

Rue et Place de l'Eglise

Le conseil décide de valider le projet de fontaine retenu par la commission ad hoc, dont les plans sont présentés en séance.

Il décide ensuite d'adjuger les travaux suivants :

- Implénia SA, pour la partie pierre naturelle
- Dumas SA, pour la partie béton et maçonnerie

Routes communales

Le conseil décide d'adjuger le mandat d'ingénieur pour la Routes des Mayens et les services au Bureau Guillaume Favre SA.

Autorisations de construire

Le conseil délivre 4 autorisations de construire.